Procès-verbal du Conseil Syndical

du 7 octobre 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six et le sept octobre, à 19 heures 30, le Conseil Syndical du SIVU« Planet'Jeunes », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame la Présidente Odile VALLET

Présents : Sandrine ANDUGAR, Martine BERNON, Nathalie CHIARELLO, Bérangère E SILVA, Sylvaine FLEURIAU, Guillaume GERARD, Jane GINET, Ludivine MARTIN, Sophie MONNIER, Cédric POTHIER, Odile VALLET

Excusés : Florence CUSIN-BOZONNET, Nassim MEKEDDEM, Julie MOULIN, Corinne SORROSAL

Pouvoirs : Florence CUSIN-BOZONNET à Sylvaine FLEURIAU, Nassim MEKEDDEM à Sophie MONNIER, Julie MOULIN à Martine BERNON, Corinne SORROSAL à Nathalie CHIARELLO

Secrétaire de séance : Ludivine MARTIN

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 25 août 2026.

Le PV du Conseil Syndical du 25 août 2026 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2026/20 : intervention collège Marlioz.

Dans le cadre de leur mission les animateurs jeunesses proposent des interventions hors des locaux de Planet'Jeunes afin d'aller à la rencontre des jeunes.
Ils interviennent notamment au collège sur les temps du midi mais aussi lors des temps scolaires dans le cadre de projets spécifiques, en lien avec le corps enseignant.
Afin de contractualiser ces interventions il convient de signer une convention d'intervention avec le collège.

Madame la Présidente demande l'autorisation au Conseil Syndical de signer la convention relative à la mise en œuvre d'interventions au collège pour l'année scolaire 2026-2027.

A l'unanimité le Conseil Syndical autorise la Présidente à signer cette convention.

Délibération 2026/21: Convention Atout'Jeunes.

La présidente expose au conseil syndical que Planet'Jeunes signe une convention avec l'association Atout'jeunes pour la mise en place d'actions :

- Carte Atout'Jeunes offrant des réductions dans de nombreuses enseignes pour les jeunes.
- Bourse Atout'Jeunes permettant le financement de projets jeunes.
- Conférences.
- Formations.

• Animations enfance et jeunesse.

Pour l'année 2027 la participation financière de Planet'Jeunes s'élève à 7230 €.
La présidente demande aux conseillers syndicaux de l'autoriser à signer cette convention. La participation financière sera inscrite à l'article 6558 du budget primitif.

A l'unanimité le Conseil Syndical autorise la Présidente à signer cette convention.

Délibération 2026/22 : convention d'enseignement artistique en milieu scolaire avec Loisir Musique

Le Conseil Syndical souhaite renouveler la convention avec l'association Loisir Musique de Voglans pour l'enseignement artistique en milieu scolaire pour l'année 2026-2027.
La présidente rappelle que dans le cadre de ce partenariat Planet'Jeunes subventionne pour un montant de 2925€ les interventions, ce qui représente 50% des dépenses pour 117 heures à 50€ de l'heure.
Ces heures seront réparties comme suit :

25 heures par groupe scolaire pour les quatre communes et 17 heures dédiées à Planet'Jeunes pour l'Accueil de Loisirs.

Si un groupe scolaire ne souhaite pas bénéficier de cette intervention les heures dédiées seront proposées à Planet'Jeunes qui décidera de l'attribution.

A l'unanimité le Conseil Syndical autorise la Présidente à signer cette convention.

Délibération 2026/23 : convention pour l'animation de séances musicales par Loisir Musique au Relais Petite-Enfance.

Le Conseil Syndical souhaite renouveler la convention avec l'association Loisir Musique de Voglans pour l'organisation et la mise en place de séances d'animations musicales pour le Relais Petite-Enfance pour l'année scolaire 2026/2027.
10 séances d'animation d'1h30 sont organisées sur l'année scolaire. Le coût horaire est 50€.

A l'unanimité le Conseil Syndical autorise la Présidente à signer cette convention.

Délibération 2026/24 : achat du terrain pour l'extension des locaux de Planet'Jeunes.

Les quatre communes ont validé un projet d'extension du bâtiment existant. D'une superficie de 272 m² cette extension se fera sur le parking existant et sera composé de 3 nouvelles salles, permettant d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions mais également de développer de nouvelles actions pour les habitants du territoire.

Avec l'accord des communes, le permis de construire a été déposé le 25 octobre 2024 et a été validé le 28 avril 2025 par la mairie de MERY.

L'achat du terrain (parcelle A4437 appartenant à Chambéry Grand Lac Economie) jouxtant le bâtiment, d'une superficie d'environ 1 700m² est nécessaire pour créer un nouveau parking et une aire de jeux.

Le Conseil Syndical de Planet'Jeunes après en avoir délibéré :

- **donne son accord pour l'achat de la parcelle A4437 sur la zone d'activité d'HEXAPOLE à MERY, propriété de CGLE pour un montant de 158 400€ HT.**
- **autorise la Présidente à signer l'achat du terrain.**

Délibération 2026/25 : extension du bâtiment de Planet'Jeunes.

La présidente expose que :
Les bâtiments actuels du S.I.V.U. Planet'Jeunes (497 m²) sont insuffisants pour accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes :

- Absence de salle dédiée par groupe d'enfants.
- Surcharge des espaces, limitant l'organisation des activités.

Un projet d'extension a été validé par les 4 communes membres de la SIVU Planet'Jeunes (Drumettaz-Clarafond, Méry, Viviers-du-Lac, Voglans) :

- Superficie : 272 m² (sur l'emplacement du parking existant).
- Aménagements : 3 nouvelles salles pour améliorer l'accueil des enfants et développer de nouvelles actions pour les habitants du territoire.

Le permis de construire a été déposé le 25 octobre 2024 et validé le 28 avril 2025 par la mairie de Méry.

Pour permettre la réalisation du projet, il est nécessaire :

1. De signer un contrat de promotion immobilière avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS), conformément aux articles L. 221-1 à L. 221-6 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).
2. La SAS s'engage à la réalisation du programme de construction et au suivi des opérations juridiques, administratives et financières. Le programme de construction consiste en l'extension du bâtiment actuel sur le parking existant pour une surface de plancher 272 m², conformément au dossier d'esquisse annexé.
3. Le bâtiment devra être livré dans un délai de 12 mois à compter de la signature du contrat.

- Le prix convenu HT est de : 1 200 000 €
- La TVA est de : 240 000 €
- Soit un coût TTC de : 1 440 000 €

Ce prix comprend :

- La préparation de la plateforme du parking et le busage du fossé
- Le coût des travaux liés à la réalisation du bâtiment ;
- Le coût des honoraires pour les études dont le permis de construire, étude de sol, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordinateur SPS, etc. ;
- Le coût des assurances devant être souscrites par la SAS en application de l'article 18 du contrat ;
- Le montant du poste pour imprévus fixé à 10 000 € ;
- La rémunération de la SAS ;
- L'ensemble des taxes et redevances liées au permis de construire ;
- Tous les autres frais qui seraient nécessaires à la réalisation du programme hormis les frais d'emprunts et intérêts intercalaires, le coût des éventuels travaux modifiés, le prix du terrain et ses frais d'acquisition.

Les prix sont établis aux conditions économiques du mois de septembre 2026, ils sont fermes, non révisables et non actualisables.

Financement du projet :

- CAF : 300 000 € (subvention) + 200 000 € (prêt à taux zéro).
- Département : 80 000 € (subvention) sous réserve de l'engagement des 4 communes.
- Région et État : Demandes en cours.
- SIVU Planet'Jeunes : Fonds propres ou emprunt (budget à voter par le Conseil Syndical).

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la signature du contrat avec la SAS.

Madame VALLET précise que le contrat sera signé début novembre pour un démarrage des travaux courant novembre.

Délibération 2026/26 : décision modificative budgétaire n°2.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,
Vu le projet d'extension du bâtiment, Planet'Jeunes doit modifier son budget pour permettre d'engager les premières dépenses.

En dépenses d'investissement, les chapitres 21 et 23 doivent être augmentés selon les modalités suivantes :

- article 2111 – achat de terrain : + 190 080€
- article 2313 - construction : + 1 440 000€

En recettes d'investissement, les chapitres 13 et 16 doivent être augmentés selon les modalités suivantes :

- article 1323 – subv départementale : + 80 000 €
- article 1328 – subv CAF : + 300 000 €
- article 1641 – prêt bancaire : + 668 848 €
- article 1641 – prêt relais : + 651 680 €
- article 16879 – prêt CAF : + 200 000 €

A l'unanimité le Conseil Syndical autorise cette modification budgétaire.

Divers

Madame VALLET expose aux élus les deux recrutements en enfance et en petite-enfance pour remplacer le personnel sortant. Elle précise également de Florence GIANSETTO, qui était en arrêt suite à un accident du travail a repris le travail cette semaine.

Prochaines dates :

- Commission habitants et vie locale jeudi 15 octobre à 18h.
- Commission finances mercredi 28 octobre à 18h.
- COPIL enfance jeunesse mardi 8 décembre à 18h30
- Une commission petite-enfance sera organisée en novembre.

Fin du Conseil Syndical à 20h25

PLANET'JEUNES
445 rue Louis Armand
73420 Méry
Tél : 04 79 63 67 96
Site : www.planetjeunes.fr